



COMMUNE DE LANSAC

Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302284-20220211-110220224-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANSAC

Date de la
convocation

07/02/2022

Délibération n°110220224

Date d'affichage

07/02/2022

Objet	Nombre de Membres					
	En exercice	Nombre de présents	Nombre de suffrages	Votants		
Modification du règlement intérieur du cimetière	14	8	12	Pour 12	Contre 0	Abstention 0

Séance du 11 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 11 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la maison du meunier, pour respecter la distanciation sanitaire, sous la présidence de M. POUCHARD Éric, Maire de la Commune de LANSAC.

Présents : Mmes BATARD Séverine, BERNARD Valérie (1^{ère} adjointe), Mme BOUSCASSE Virginie, INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD Rosa Maria, MM. BOUNY Vincent (3^{ème} adjoint), POUCHARD Éric (Le Maire), ROSTAND Thierry et VEYSSIERE Patrick.

BERNON Jérôme donne pouvoir à M. Patrick VEYSSIERE,
DONZE Lucie (2nde adjointe) donne pouvoir à M. Éric POUCHARD,
GILBERT Vincent donne pouvoir à M. Vincent BOUNY,
JOURDAN David donne pouvoir à Mme Séverine BATARD

Excusés : Mme DONZE Lucie, MM. BERNON Jérôme, GILBERT Vincent, JOURDAN David, LOZANO Nicolas et MAUPIN Christian.

Monsieur BOUNY Vincent est nommé secrétaire.

Pour conserver le maximum de place dans le cimetière, il a été décidé que les inhumations en pleine terre se feront uniquement dans l'ancien cimetière.

Le règlement a été modifié et affiché au cimetière et à la Mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 12 voix POUR

Pour copie certifiée conforme,
Transmis au contrôle de légalité le...,
Affiché le...

A LANSAC, le 14 février 2022

Le Maire,
Éric POUCHARD

